



Groupe de travail des 19 octobre et 3 novembre 2022 Fonds d'amélioration du cadre de vie

L'accord d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGDD signé le 4 avril 2022 par l'USD-FO portant (entre-autres) sur la revalorisation du régime indemnitaire et une amélioration des volumes de promotions intra-catégorielles, le point 3 de cet accord visait à améliorer le cadre de vie et l'environnement de travail des agents avec un fonds dédié labellisé « fonds pour l'amélioration du cadre de vie des agents ».

Sur les cinq millions d'euros dont a été doté le fonds, deux millions ont été affectés à l'EPA-MASSE et trois millions étaient destinés à financer des actions présentées dans le cadre d'appels à projets portant sur les thématiques suivantes :

- formation / prévention en matière de conditions de travail et de santé,
- amélioration du cadre de travail des agents,
- équipement et habillement des douaniers,
- amélioration du cadre de vie des agents.

Les projets présentés devaient impacter l'ensemble des agents et ne pas entrer dans le périmètre d'autres budgets (CHSCT, BOP,..).

Compte tenu du montant du fonds (3M d'euros) et du nombre d'agent (environ 17000), l'enveloppe par agent était de 180 euros.

De fait les services ou les sites communs hébergeant un grand nombre d'agent pouvaient donc prétendre à des projets beaucoup plus onéreux que les petits services de 15/20 agents.

Début août les services de la DI AuRA ont été invités à recenser les projets de chaque service qui ont été centralisés au niveau local puis interrégional.

141 projets ont été recensés.

Les propositions devaient être adressées à la direction générale pour le 30 octobre.



Contacts : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr - www.sncd.info



Dans le cadre de la déclinaison locale de ce fond, un groupe de travail a été organisé le 19 octobre 2022 afin d'examiner les propositions des services. Afin de compléter les demandes, un second groupe de travail a été organisé le 3 novembre.

Le calendrier mis en place **par la DG** s'est avéré trop précipité et les deux groupes de travail, organisés en période de vacances scolaires et à quelques jours d'intervalle, ont rendu difficile la consultation des services demandeurs.

Déjà la note de lancement ayant été diffusée en pleine période estivale, elle n'a pu être réellement déclinée qu'à partir de septembre lorsque la majorité des agents **est** rentrée de congés.

Le délai s'est également avéré trop court pour obtenir des devis pour toutes les mesures demandées.

Ensuite l'imprécision des consignes a rendu l'exercice ardu car en l'absence d'une liste d'actions potentiellement finançables, les écueils étaient prévisibles :

→ projets non réalisables pour des raisons juridiques : matériels de sport qui ne peuvent être utilisés que dans un cadre associatif (ex ATSCAF) et sous la responsabilité d'un moniteur de sport,

→ projets financés par un autre budget : stages de prévention (budget CHS), matériels ergonomiques (budget **CHSCT**), matériels liés à la diminution de l'empreinte écologique (budget BERCY Vert), aménagement à coûts élevés (BOP DI AuRA),

→ propositions à coût trop élevé par rapport au nombre d'agents impactés (ex climatisation).

Par ailleurs il n'a pas été possible de connaître le montant des crédits disponibles (CHS, CDAS, Bercy Vert...) pour le financement des mesures pouvant être prises en charge par plusieurs budgets (CHS, CDAS, Bercy Vert...).

A l'exception des demandes relatives aux équipements sportifs et celles dont le budget dépassait largement l'enveloppe pouvant être attribuée au prorata du nombre d'agents, les propositions ont été validées par ordre de priorité des services (abonnement salle de sport, aménagement du local social, équipements, **sorties cohésion**, etc..) et dans la limite du budget alloué.

Un document final comportant toutes les mesures retenues et non retenues sera transmis à la direction générale qui sera chargée de valider les propositions et d'autoriser les engagements budgétaires, une mise en œuvre complète de ces mesures en 2023 étant attendue par les agents.

Nous rejoindre : cliquer [ICI](#) (SNCD-FO) ou [ICI](#) (SND-FO)

